

## **Annexe n° 11 : Articles de presse sur la concertation**

## **Incinérateur d'Ivry-Paris XIII : où en est-on ?**

Le Journal de l'environnement, 08-12-10

La restitution des ateliers de la concertation autour du futur centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII se tient aujourd'hui mercredi 8 décembre.

Depuis 1914, le site d'Ivry-Paris XIIIe accueille des installations de traitement de déchets. Compte tenu de la durée de vie, de l'ordre de 40 ans, de l'usine d'incinération<sup>1</sup> mise en service en 1969, le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) prévoit depuis 2003 un gigantesque projet de renouvellement des installations actuelles.

En lieu et place de l'usine d'incinération de déchets résiduels avec valorisation énergétique (cogénération électricité et réseau de chaleur) et du centre de tri des produits de collecte sélective aujourd'hui présents sur le site (mis en place en 1997)<sup>2</sup>, trois nouvelles unités seront construites pour traiter 600.000 tonnes de déchets ménagers par an, contre 750.000 actuellement (ordures ménagères résiduelles et fractions combustibles résiduelles). L'ensemble comprendra un dispositif de tri mécano biologique, une unité de méthanisation et un incinérateur de la fraction combustible résiduelle, les deux derniers avec valorisation énergétique. Un centre de tri prévu à Paris XIIe, porte de Bercy, prendrait la suite de celui d'Ivry-Paris XIIIe.

Selon le dossier de présentation du SYCTOM, maître d'ouvrage, « le projet est parfaitement cohérent avec les orientations définies par la directive européenne du 19 novembre 2008, traduites en France à travers les projets de loi issus du Grenelle de l'environnement, puisqu'il met en œuvre une complémentarité des modes de valorisation ». Après avoir lancé trois études de faisabilité en 2007, le SYCTOM a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour l'organisation d'un débat public, le projet dépassant les 300 millions d'euros<sup>3</sup> (pour la procédure en général, voir le JDLE).

Le débat s'est tenu du 4 septembre 2009 au 28 décembre 2009. Objectif : permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet.

De nombreux cahiers d'acteurs ont été rédigés à l'issue des échanges. Certaines associations environnementales ont émis des réserves sur l'utilité de l'incinération, prônant une politique en faveur de la réduction à la source des déchets. « La réduction de la capacité d'incinération est une avancée, mais le projet de méthanisation sur ordures brutes ne semble pas pertinent », indiquent France nature environnement et Ile-de-France environnement dans un communiqué du 8 décembre. Pour la fédération d'associations, la méthanisation est une technique intéressante si elle est pratiquée sur des déchets organiques triés à la source. « D'ici 2023, il sera possible de développer le compostage de proximité et la collecte sélective des biodéchets, collecte qui peut fonctionner en habitat dense », précise-t-elle.

---

<sup>1</sup> qui traite les ordures ménagères résiduelles de plus d'1,4 million d'habitants

<sup>2</sup> Selon le Syctom, l'énergie issue de la combustion des déchets permet de chauffer localement l'équivalent de 100.000 logements (1), de vendre de l'électricité à EDF et d'alimenter l'usine en électricité

<sup>3</sup> Les bureaux d'étude ont estimé le coût du projet entre 737 et 787 millions d'euros.

Un autre débat soulevé concerne le manque de vision globale concernant les déchets. Les associations estiment que les capacités d'incinération en Ile-de-France sont largement suffisantes pour traiter les déchets des ménages (après le tri). « Cette surcapacité de traitement nuit aux efforts de prévention et de recyclage », justifient les associations. Le SYCTOM a pris sa décision de poursuivre le projet de construction lors du Comité syndical du 12 mai 2010. La réunion qui se tient aujourd'hui fera le bilan des avis de chacun. Le processus de concertation se poursuivra ensuite par la mise en place d'une enquête publique.

## Un milliard d'euros dans un incinérateur

DD Magazine.com, 8-12-10

L'incinérateur actuel d'Ivry est le plus grand et le plus ancien du pays. Il a été construit en 1969 et il dissémine ses fumées polluantes, composées notamment de particules, dont les effets sur la santé sont peu étudiés. Le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry coûtera à la collectivité près d'un milliard d'euros. Le Collectif 3R\* (Réduire, Réutiliser, Recycler) qui regroupe des associations nationales et locales de protection de l'environnement montre que la reconstruction de cet incinérateur peut être évitée. Un milliard partirait donc en fumée...

Selon Maître Alexandre Faro, l'avocat des associations du Collectif 3R, le projet est illégal « *La Loi Grenelle 2 introduit une limitation inédite, à savoir que dès 2010, pas plus de 60% des déchets produits sur un territoire couvert par un plan d'élimination des déchets pourront être incinérés ou mis en décharge. La Région Ile de France est aujourd'hui loin du compte. Ainsi, le Préfet ne pourra pas autoriser la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry* ».

Les associations locales et nationales regrettent que jusqu'à présent, les élus des communes membres du SYCTOM fassent majoritairement la sourde oreille et refusent de remettre en question la reconstruction de l'incinérateur. Elles dénoncent un tel investissement en ces temps de nécessaire maîtrise des dépenses publiques et de sensibilité accrue des franciliens aux questions environnementales.

En dehors de ces aspects légaux le nouvel incinérateur pourrait devenir un monument dédié à l'imbécillité humaine, ou du moins à l'incapacité de notre société à se repenser. Car à la réflexion le projet profitera surtout à ceux qui vont construire le nouvel incinérateur et aux cohortes de thuriféraires d'un mode vie sous blister qui ne rend heureux personne en empoisonnant tout le monde...

\*Dont font partie les associations A Suivre, ATTAC Ivry-Charenton, la CLCV-Ivry, Passerelles, Rudologie and co, les Amis de la Terre, avec le soutien du CNIID, Générations Futures, WWF, Agir pour l'environnement.

# Incinérateur d'Ivry-sur-Seine : une concertation sans fin

Actu-Environnement, 21-12-10

La réflexion sur l'avenir du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII, s'éternise. Au cœur des débats, le remplacement de l'actuel incinérateur et sa capacité de traitement.



Débutée en 2004, à la demande des élus d'Ivry-sur-Seine, les différentes phases de débat n'ont toujours pas permis de convergence entre les défenseurs du maintien d'un incinérateur sur le site et les opposants. D'un côté le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom) propose un projet visant à construire une unité de méthanisation et à diviser par deux la taille du futur incinérateur. D'une capacité d'incinération d'un peu plus de 700.000 tonnes par an, l'équipement envisagé par le Syndicat passerait à 350.000 tonnes annuelles. De l'autre côté les opposants, notamment les associations Passerelles, Attac Ivry Charenton et les Amis de la Terre, regroupés au sein du Collectif réduire réutiliser recycler (Collectif 3R) maintiennent une opposition forte à la reconstruction d'un incinérateur sur le site d'Ivry-sur-Seine.

## Querelle d'experts sur le gisement de déchets

La réflexion sur l'avenir du site débute en 2004 par une concertation engagée par la ville d'Ivry-sur-Seine afin de prendre le pouls des riverains du site. Après cette première étape, le Syctom organise trois réunions publiques en 2006, crée un groupe de travail sur l'avenir du site et commande, l'année suivante, trois études de faisabilité au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Basées sur huit scénarios, évaluant notamment l'opportunité du déplacement du centre ou la possibilité de mettre en œuvre des traitements alternatifs, les études concluent qu'il est possible de réaliser un incinérateur de plus faible capacité en y ajoutant une unité de méthanisation pour traiter une partie des déchets fermentescibles.

À l'automne 2009, le SYCTOM parisien a saisi la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de reconstruction du centre de traitement de déchets d'Ivry-Paris XIII prévu pour 2019. Pendant 4 mois, les riverains sont invités à découvrir le projet et à s'exprimer. Au fil des réunions, la question du gisement de déchets, qui détermine la taille de la future installation, devient centrale. Pour son projet, le Syctom se base sur ses évaluations de l'évolution des flux de déchets, réalisées à partir des projections démographiques de l'INSEE et à partir des prévisions du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma). À cela s'ajoute une étude commandée au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc).

De leur côté, les opposants contestent les chiffres avancés par le Syctom et demandent à la Commission particulière du débat public de faire réaliser une étude complémentaire et indépendante auprès des consultants du Bureau Horizons. L'étude, achevée en décembre 2009 remet en cause les prévisions du Syctom. Néanmoins le Syctom et certains acteurs du débat public critiquent l'indépendance du document. En effet, pour ces acteurs, le Bureau Horizons aurait réalisé une expertise militante étant donné que deux des cogérants, sont d'anciens salariés du Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) qui s'oppose au futur incinérateur.

## Un débat public prolongé par une concertation

Finalement, le débat public sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/ParisXIII s'est achevé le 28 décembre. Si le projet de reconstruction n'est pas contesté, ses caractéristiques mêmes suscitent encore le débat. A la fin du débat public les conclusions soulignent l'absence d'opposition de principe à l'implantation du futur site à Ivry. Par contre, les associations réunies dans le Collectif 3R contestent la taille du futur centre de traitement. Il est donc convenu de poursuivre au-delà du débat public une concertation relative au dimensionnement de l'installation.

La concertation est initiée en avril 2010 et Pierre-Yves Guihéneuf, un chercheur spécialisé sur les questions de gouvernance locale, est nommé garant de la concertation en mai. Organisée autour d'ateliers restreints réunissant les parties prenantes, la concertation devait faire l'objet d'un forum public de rendu des travaux le 8 décembre 2010. Du fait des fortes chutes de neige, la restitution a été annulée et le garant devrait faire des restitutions directement auprès des partenaires de la concertation.

### Des positions figées

La clôture de la concertation, au-delà de l'annulation du forum final, a été marquée par une bataille de communiqués de presse. Pour France nature environnement (FNE), le projet est mitigé. Si le réseau considère que "la réduction de la capacité d'incinération est une avancée", il estime néanmoins que "le projet de méthanisation sur ordures brutes ne semble pas pertinent." En effet, citant un avis de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) de mai 2010, l'ONG juge que "la méthanisation est une technique intéressante si elle est pratiquée sur des déchets organiques triés à la source", ce qui n'est pas le cas avec le projet en débat. Autre reproche, le projet "manque d'ambition sur la réduction à la source et sur le recyclage" et "les estimations pour le projet d'Ivry sont en deçà [des] engagements du [Grenelle]." Enfin, FNE regrette que "chaque porteur de projet se justifie en découpant le territoire à sa guise, faisant apparaître des zones en sous capacités", alors que "les capacités d'incinération en Ile de France sont largement suffisantes pour traiter les déchets des ménages."

Le collectif 3R et les Amis de la Terre regrettent pour leur part que la concertation ait eu lieu "sans que le syndicat ne remette en cause à aucun moment les capacités d'incinération." De plus, ils considèrent que "la reconstruction de l'UIOM d'Ivry peut être évitée, le Sycdom et la Région disposant de capacités d'incinération largement suffisantes sur son territoire." Un projet que les associations jugent donc contraire à la loi Grenelle 2 qui stipule qu'il est interdit d'incinérer ou d'enfouir plus de 60% des déchets produits sur un territoire. Pour les deux associations "la Région Ile de France est aujourd'hui loin du compte [et], le Préfet ne pourra pas autoriser la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry." Elle menace donc de porter le projet du Sycdom devant le tribunal administratif.

De son côté, le Sycdom explique, au sujet de l'incinérateur qui cristallise les oppositions, que le projet "fait le pari de la réussite des politiques publiques en matière de diminution des déchets ménagers et d'augmentation du recyclage" en "[prenant] délibérément le risque de diminuer de 20% la capacité de traitement de son centre d'Ivry-Paris 13 et de 50% sa capacité d'incinération." De plus, il replace la réduction du volume de déchets incinérés sur l'ensemble de ses sites dans la cadre du Predma. Avec "500 000 tonnes de capacité d'incinération en moins, [le Sycdom] réalisera ainsi plus de la moitié de l'effort nécessaire pour l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement", précisant que "les capacités d'incinération disponibles aujourd'hui sur le reste du territoire régional devront de la même façon et dans les mêmes délais, être réduites d'au moins 400 000 tonnes." À charge pour les autres syndicats intercommunaux traitant les déchets d'Île-de-France de réduire leurs capacités d'incinération...

Quelle sera la suite donnée au projet du Sycdom ? En l'état, une chose semble certaine, l'actuel incinérateur ne pourra pas poursuivre son activité au delà de 2019. Si l'échéance peut sembler lointaine, en réalité, compte tenu des délais légaux, le temps presse pour mettre en œuvre le projet du Sycdom. Il s'agit tout d'abord de valider le projet retenu via une délibération du Comité syndical pour lancer la procédure d'appel d'offre ou de dialogue compétitif. Ensuite une enquête d'utilité publique doit être organisée, le permis de construire doit être obtenu et les travaux doivent s'achever avant 2019 afin de préserver la continuité du service public.

Philippe Collet

# Incinérateur d'Ivry-sur-Seine : un projet illégal ?

Dechetcom, 21-12-10

En 2009, le Sycotom de l'Agglomération parisienne a dû se plier à l'exercice d'un débat public, compte tenu du coût prévisionnel de son projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris XIII (près d'un milliard d'euros - voir notre article). Problème : ce débat s'est prolongé par une phase de concertation en 2010 sans que le Syndicat ne remette en cause à aucun moment les capacités d'incinération. Du coup, les associations environnementales voient rouge...

L'incinérateur actuel d'Ivry (situé dans le 94) est le plus grand et le plus ancien du pays. Il a été construit en 1969 et dissémine des fumées polluantes, composées notamment de particules, dont les effets sur la santé sont peu étudiés. Face à ce projet qui dépasse largement les enjeux locaux, les associations nationales qui soutenaient le moratoire sur l'incinération en 2007 se mobilisent au côté des associations locales de riverains et d'écologistes, regroupées au sein de Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

Les résultats de l'étude menée par le Collectif 3R le prouvent : la reconstruction de l'UIOM d'Ivry peut être évitée : le Sycotom et la Région disposent en effet de capacités d'incinération largement suffisantes pour leur territoire. De plus, le projet serait contraire à la loi Grenelle 2 qui fixe de nouvelles limites en matière d'incinération et de stockage.

*"Nous avons une occasion historique de fermer définitivement cette usine et d'entrer dans un mode de vie soutenable, l'ère des 3R", déclare Claude Bascompte de l'association Les Amis de la Terre. "La loi Grenelle 2 introduit une limitation inédite : dès 2010, pas plus de 60% des déchets produits sur un territoire couvert par un plan d'élimination des déchets pourront être incinérés ou mis en décharge. La Région Ile-de-France est aujourd'hui loin du compte. Ainsi, le Préfet ne pourra pas autoriser la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry", précise de son côté Maître Alexandre Faro, l'avocat des associations du Collectif 3R.*

Dans un communiqué commun, des associations locales et nationales (voir liste ci-dessous) regrettent que, jusqu'à présent, les élus des communes membres du Sycotom fassent majoritairement la sourde oreille et refusent de remettre en question la reconstruction de l'incinérateur. *"En ces temps de crise économique et de sensibilité accrue aux questions environnementales, la réduction des nuisances et pollutions, le développement d'une gestion plus écologique de nos déchets, ainsi que la maîtrise des dépenses publiques, sont au cœur des préoccupations des Franciliens relayées par les associations",* indiquent ces dernières.

Puissent les élus locaux en tenir compte dans leur décision de maintenir ou non le projet car, à défaut, *"le tribunal administratif tranchera",* prévient Maître Faro.

## UIOM d'Ivry : le Syctom met les pendules à l'heure

Dechetcom, 23-12-10

Nous vous en avons parlé il y a quelques jours : l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine et sa reconstruction sont descendus en flammes par un groupe d'associations environnementales (voir notre article : Incinérateur d'Ivry-sur-Seine : un projet illégal ?). Le Syctom n'a pas tardé à réagir : dans un communiqué, il indique que ce procès en illégalité du projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ne repose sur rien. Selon le Syndicat, *"il est mené au mépris total des enseignements du débat public validés par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) à l'issue d'une procédure exceptionnelle de concertation. Il est également mené au mépris de tous les autres partenaires de la concertation avec lesquels le Syctom a prolongé la concertation au-delà même du débat public. A aucun moment, aucune démonstration chiffrée n'a permis d'étayer ces mises en cause"...*

Alors que la capacité d'incinération actuellement autorisée à Ivry-Paris XIII est de 730 000 t/an, le nouveau projet ne prévoit que 350 000 t/an d'incinération, et une diminution globale des déchets à traiter de -20%. Ajouté à la diminution de -15% de la capacité d'incinération à Isséane et la diminution de charge de l'incinérateur à Saint-Ouen, "cet effort contribuera largement à la diminution de 50% de l'excédent régional de capacité d'incinération, alors même que sur son propre territoire, le Syctom n'est toujours pas en autosuffisance de capacité de traitement", explique le Syndicat. "Ceci montre à l'évidence que l'effort pour atteindre les objectifs du Grenelle Environnement devront être répartis sur l'ensemble du territoire régional, et que tout autre projet de renouvellement d'installation devra suivre la même logique de diminution de capacités que celle suivie par le Syctom".

A la même échéance, et grâce aux politiques volontaristes entreprises en vue de faire diminuer les quantités de déchets à traiter, le Syndicat anticipe également la suppression du recours à l'enfouissement direct de 330 000 t/an de déchets ménagers. Par ses projets de traitement des déchets organiques, il participe activement à la politique en faveur de la diversification des modes de traitement. Il aura notamment, en 3 mandatures, triplé les capacités de ses centres de tri sélectif. Sans les projets du Syctom, ni les objectifs du Grenelle Environnement ni ceux du PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) ne pourront donc être atteints.

"Ce groupe d'associations se retrouve à défendre des positions incohérentes. Il milite ni plus ni moins pour l'exportation des ordures ménagères de l'agglomération parisienne en Seine-et-Marne, dans le Val d'Oise et les Yvelines, en préférant la pérennisation de la mise en décharge, en grande couronne, des déchets produits en coeur d'agglomération, en contradiction flagrante avec le principe de proximité en vigueur depuis 1992", poursuit le Syndicat francilien. "Pour des raisons inexplicables, il défend le maintien des surcapacités privées d'incinération sur tout le territoire francilien hors périmètre Syctom en revendiquant que le service public qu'est le Syndicat assure à lui seul 100% des réductions de capacités régionales".

Le Syctom indique par ailleurs avoir largement tenu compte des avis constructifs de plusieurs partenaires de la concertation pour améliorer son projet à Ivry-Paris XIII, par exemple en prévoyant de dédier des lignes de traitement aux biodéchets collectés séparément, dans la perspective d'un développement progressif de ces collectes sélectives d'ici l'entrée en service du nouveau centre, et ce en pleine conformité avec les lois Grenelle. Il regrette par conséquent d'autant plus la stratégie de la menace juridique retenue en lieu et place du dialogue par une petite minorité d'acteurs de cette concertation.

On attend maintenant la réponse des associations concernées...